

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 18

DELIBERATION N°2024-58

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 mai 2024

OBJET :

MARCHE
RESTAURATION
SCOLAIRE 2024-2026
Attribution

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le
28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt quatre mai ,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, EYRAUD Anne-Marie, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à BELLENGER Jacques, CLEMENT Pierre à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, TAULEMESSE Karine à CHAUSSE Stéphane, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick,

Absents non excusés : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire rappelle que le marché actuel de fourniture des repas au sein du groupe scolaire public Claude PRADAL prend fin le 31/08/2024.

Une consultation a donc été lancée dans le cadre d'un appel d'offre ouvert (selon la procédure formalisée du marché public de services dans le cadre d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande) du 04 février au 15 mars 2024 afin de renouveler le marché, sur une durée de 3 ans. Conformément aux obligations réglementaires, le marché a été publié au JOUE, BOAMP et sur la plateforme d'annonces légales « achat public ».

Madame le maire indique que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 14 mai 2024 afin d'émettre un avis sur le marché de fournitures de repas et a analysé l'unique candidature déposée

Madame le maire présente et donne lecture du rapport qui révèle l'analyse de l'offre suivante :

Critère de notation	Analyse proposition	Note
Critère 1 : Prix (40)	HT maternelle : 4.26 TTC maternelle : 4.49 HT élémentaire : 4.33 TTC élémentaire : 4.57 HT adultes : 4.41 TTC adultes : 4.65 Seule offre : 40x(Pminin/PC) = 40	40

Critère 2 : Valeur technique (60)		38
Sous-critère 1 (15) : lutte contre le gaspillage alimentaire (Matériel mis à disposition et qualité des propositions d'actions en faveur du tri et de l'anti-gaspillage)	Communication et sensibilisation Jeu éducatif Mise en place du tri, de la pesée et de la valorisation des déchets Semaine européenne de réduction des déchets Labélisation par l'ADEME	12
Sous-critère 2 (10) : Propositions en faveur de l'information des convives et de la valorisation de la prestation rendue	Plusieurs outils de communication à disposition Affichages Communication des menus	5
Sous-critère 3 (10) : Adaptation des quantités et de la nature des menus en fonction de l'âge des convives	Adaptation à l'âge Propositions d'adaptation des quantités selon l'âge et la faim	6
Sous-critère 4 (15) : Dimension éducative : attractivité dans le conditionnement et la présentation des plats, variété/diversification des plats, actions d'animation	12 repas à thème Mois d'octobre sur le thème du goût Pôle experts dont 1 diététicienne dédiée Introduction de nouveaux aliments	7
Sous-critère (10) : Engagements mesurables en faveur de la saisonnalité et fraîcheur des produits et des circuits-courts	Respect des obligations Egalim (50% produits durables et de qualité, 20% produits bio), 80% produits frais, 20% de produits régionaux, produits de saison, pêche durable. Réseau « mon restau responsable »	8
TOTAL		78

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
- **DECIDE** d'attribuer à la Société API Restauration le marché restauration scolaire tel que défini au cahier des charges pour la période 2024-2026.
 - **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier ;
 - **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 24 mai 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

